

Pour des écoles plus vertes

Document de présentation du programme
d'accompagnement et de certification dans
les écoles primaires et secondaires
d'ENvironnement JEUnesse



Table des matières

À propos d'ENvironnement JEUnesse	3
Programme Pour des écoles plus vertes.....	3
1. Accompagnement	5
2. Certification.....	6
2.1 Processus de certification	6
2.2 Critères des niveaux de la certification	7
3. Inscription.....	8
4. Dates importantes	9
Annexe : lettre d'engagement	10

Pour nous joindre

Par la poste

ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122, Montréal (Québec) H1Y 3R8





Par téléphone

514-252-3016 ou 1-866-377-3016

En ligne

infoenjeu@enjeu.qc.ca ou www.enjeu.qc.ca

Sur les réseaux sociaux

-  www.facebook.com/environnement.jeunesse
-  www.instagram.com/enjeuquebec/
-  www.linkedin.com/company/environnement-jeunesse
-  www.twitter.com/ENJEUquebec

À propos d'ENvironnement JEUnesse

Créé en 1979, ENvironnement JEUnesse (ENJEU) est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole à la jeunesse engagée afin qu'elle fasse connaître ses préoccupations, ses positions et ses solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs sont les suivants :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils et elles puissent agir de manière pertinente, libre et éclairée ;
- Informer et former les jeunes et les personnes intervenantes sur des enjeux environnementaux ;
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les personnes intervenantes dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau ;
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des projets, des animations et du matériel pédagogique, ainsi que des outils de soutien à l'action, pour les jeunes ;
- Assurer le rayonnement d'ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse et de l'environnement ;
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'ERE ;
- Initier les jeunes à la vie démocratique et à la gouvernance d'une organisation communautaire.

Les activités d'implication citoyenne et projets pédagogiques d'ENvironnement JEUnesse touchent divers enjeux, dont la gestion des matières résiduelles, le transport, l'énergie et le climat, la consommation responsable, l'eau, et l'intégration de l'environnement et du développement durable en milieu institutionnel et commercial.

À propos du programme Pour des écoles plus vertes

Le programme est déployé sous la forme d'un projet pilote au cours de l'année 2020-2021.

Le programme d'accompagnement et de certification proposé par ENvironnement JEUnesse s'adresse aux **écoles primaires et secondaires du Québec**. Le programme est offert dans le cadre d'un projet pilote à un nombre restreint d'écoles primaires et secondaires, tant publiques que privées.

Le programme est divisé en deux volets : Accompagnement et Certification. À travers le **volet Accompagnement**, l'équipe d'ENvironnement JEUnesse offre un soutien adapté aux milieux primaires et secondaires tout au long de l'année. À travers son **volet Certification**, le programme encourage l'éducation relative à l'environnement – qui comprend l'éducation au développement durable – et facilite la mise en place d'une gestion durable au rythme de l'école. Le volet Certification est divisé en cinq niveaux permettant d'implanter une gestion durable dans une démarche à long terme.

Le programme offre ainsi une expertise et un accompagnement en environnement adaptés aux milieux primaires et secondaires du Québec, permettant d'implanter progressivement de saines pratiques de gestion durable. La force du réseau s'appuie sur le partage de bonnes pratiques, la mise en œuvre d'initiatives inspirantes, la mesure de la performance et le rayonnement de projets porteurs.

Éducation relative à l'environnement (ERE)

L'éducation relative à l'environnement (ERE) concerne toute forme d'éducation qui a trait au rapport à l'environnement. Plus qu'une éducation *au sujet de* ou *à propos de* l'environnement, c'est aussi une éducation *dans, par et pour* l'environnement.

À travers trois perspectives complémentaires, elle vise à :

1. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement ;
2. Favoriser le développement intégral des personnes et des groupes sociaux ;
3. Offrir des pistes pour l'amélioration de la pédagogie.

Pour y parvenir, l'éducation relative à l'environnement développe de réelles compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) notamment d'ordre éthique, critique, politique, esthétique et heuristique. Elle accompagne la structuration du *vouloir-agir* et du *pouvoir-agir* qui constituent des conditions essentielles au déploiement de telles compétences. L'objet de cette éducation n'est donc pas l'environnement en tant que tel, mais bien la relation que les personnes et les groupes sociaux entretiennent avec lui. En ce sens, l'éducation relative à l'environnement ne constitue pas une « éducation à » parmi d'autres. Elle constitue une authentique dimension de l'éducation fondamentale.

Concrètement, l'éducation relative à l'environnement se traduit entre autres par :

- Une abondance de courants pédagogiques : naturaliste, conservationniste, résolutique, systémique, éthique, biorégionaliste, pratique, critique, féministe, ethnographique, etc.
- Une diversité d'approches pédagogiques : expérientielle, interdisciplinaire, résolutique, réflexive, coopérative, holistique, critique, sensible, créative, etc.
- Une foule de stratégies pédagogiques : projets communautaires, jeux de rôles, itinéraires environnementaux, autobiographies environnementales, animations, jardinages pédagogiques, lectures de paysage, mobilisations collectives, etc.

Le programme Pour des écoles plus vertes s'appuie sur l'ERE. En guise d'exemple, mais sans s'y limiter, les activités de formation exigées dès le deuxième niveau rejoignent le développement de compétences personnelles et collectives (des *savoir-agir*) qui vont au-delà de la sensibilisation à un enjeu donné. Le *vouloir-agir* d'un établissement peut s'exprimer dans les discours, les orientations et les priorités à même sa politique environnementale. Le *pouvoir-agir*, tant individuel que collectif, peut être illustré à travers l'implication effective de toutes les parties prenantes de l'établissement à la prise de décision au sein du comité environnemental, par exemple.

Partenaire principal



ENvironnement JEUnesse tient à souligner la contribution financière de la **Fondation Chamandy** qui soutient le programme pour une période de trois ans, soit de 2020 à 2023.

1. Accompagnement

Dès leur adhésion au programme, les écoles primaires et secondaires bénéficient d'**un soutien tout au long de l'année** de la part de l'équipe d'ENvironnement JEUnesse. Les écoles obtiennent aussi un accès privilégié à l'espace membre en ligne et bénéficient des avantages suivants :

- Suivi et accompagnement personnalisé en tout temps, par téléphone ou par courriel ;
- Accès à l'espace membre, donnant accès aux outils de gestion durable adaptés aux écoles d'enseignement primaire et secondaire (rapport d'activité, canevas de plan d'action, etc.) ;
- Participation à un webinaire – formation en ligne – sur la gestion durable en milieu scolaire ;
- Participation à deux événements de formation et de réseautage par année (\$) ;
- Offre d'ateliers et de formations sur des thématiques variées (\$) ;
- Analyse professionnelle du rapport par un comité avisé, avec des pistes de recommandation personnalisées (\$) ;
- Attestation de participation (gratuit) ou certificat de reconnaissance selon le niveau atteint (\$) ;
- Groupe de communication privé pour les membres et bulletins mensuels ;
- Visibilité accrue au sein du réseau, à travers les outils de communication d'ENvironnement JEUnesse (site web, réseaux sociaux, etc.).

Notre équipe est disponible tout au long de l'année pour offrir une aide personnalisée et répondre aux questions. La date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activité est fixée au samedi 18 juin 2021.

Pour ENvironnement JEUnesse, il est primordial de **garantir l'accessibilité du programme** aux écoles de tous les milieux et de toute taille. La vaste majorité des activités du volet d'accompagnement sont offertes de manière entièrement gratuites.

Une **banque de formations gratuites et payantes** est fournie aux écoles, notamment avec des ressources locales et régionales. Les événements, les ateliers et les formations en personne sont payants, de même que la préparation de recommandations personnalisées par un comité avisé.

Pour ce programme, les établissements et écoles d'enseignement primaire et secondaire du Québec sont ciblés. On peut également parler d'écoles primaires et secondaires. Le programme touche à toute la communauté d'une école : l'équipe de direction, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les spécialistes (travail social, psychologie, orthopédagogie, etc.), les parents et les élèves sont impliqués dans les activités, notamment au sein du comité environnemental.

2. Certification

Le programme est divisé en **cinq niveaux de certification** permettant d'intégrer l'éducation relative à l'environnement et d'implanter une gestion écoresponsable des ressources des écoles. Le processus de certification offre un cadre structurant qui permet d'améliorer les pratiques des écoles. L'émission d'un certificat est une reconnaissance de tous les efforts effectués en cours d'année. Le certificat témoigne de la progression de l'école dans l'implantation de bonnes pratiques de gestion durable.

Le programme est basé sur une **progression par acquis au rythme de chaque école**. Avant de viser un niveau supérieur de la certification, les bases de la gestion durable doivent être acquises. C'est pourquoi les écoles qui en sont à une première année doivent obligatoirement débiter par l'atteinte du niveau 1.

Le **niveau 1** permet aux écoles de se familiariser avec le programme et ses ressources, tout en posant les bases de la gestion durable. Il est obligatoire d'obtenir le niveau 1 avant de viser un niveau supérieur de la certification. Une fois celui-ci atteint, les écoles sont libres de viser un niveau supérieur ou maintenir un niveau déjà atteint.

Le volet Certification est facultatif. Un établissement inscrit au programme peut bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme sans être certifié.

2.1 Processus de certification

Le volet Certification avec une **analyse professionnelle du rapport par un comité aviseur** est facultatif. Une école inscrite peut bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme sans être certifiée. Le **comité aviseur** a pour responsabilité d'analyser les candidatures et de recommander ou non la certification des écoles. Le comité aviseur regroupe des personnes expertes, des membres d'organisations œuvrant en éducation relative à l'environnement et des membres jeunesse (élèves, par exemple).

L'établissement dispose alors d'un an pour atteindre les critères posés par le niveau de certification auquel il applique. À la fin de l'année, il devra remettre un rapport d'activité qui sera analysé par un comité de personnes expertes (le comité aviseur) qui évaluera la candidature au regard du dossier fourni par l'établissement. Veillez à bien numéroter les pièces jointes pour faciliter l'analyse du comité aviseur.

Cette brochure présente sommairement les critères de certification, mais ne remplace pas les exigences mentionnées dans le canevas de rapport d'activité et dans les outils de gestion du programme. Les établissements doivent minimalement inclure à leur rapport l'ensemble des informations demandées dans le canevas de rapport d'activité et dans les canevas d'outils de gestion. Il est aussi fortement suggéré de respecter le format du canevas de rapport d'activité.

Lors d'une première participation au programme, les établissements débutent obligatoirement au niveau 1. Ce niveau permet à l'établissement de se familiariser avec le programme et ses outils. Pour une période d'un à trois ans sans l'obtention de la certification ou la participation au programme, le niveau maximal pouvant être accordé est le niveau 3. Après trois ans et plus de pause, l'établissement a l'obligation de se réinscrire au niveau 1.

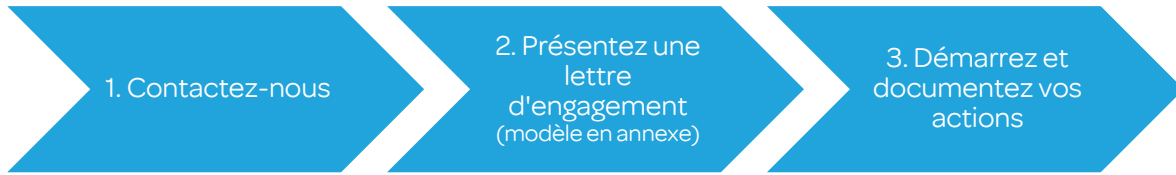
2.2 Critères des niveaux de la certification

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Présenter une lettre d'engagement envers la démarche, avec le niveau visé au cours de l'année scolaire	•	•	•	•	•
Créer et animer un comité environnemental, tenir un minimum de 2 rencontres et fournir les comptes rendus de réunion	•	•	•	•	•
Compléter l'outil de diagnostic et établir les priorités de l'école	•				
Se familiariser avec les guides et les ressources du programme disponibles dans l'espace membre	•				
Assister au webinaire sur la gestion durable	•				
Réaliser au moins 3 activités de sensibilisation en éducation relative à l'environnement	•	•	•	•	•
Intégrer au moins 1 outil de communication environnementale auprès de la communauté de l'école	•				
Utiliser au moins 1 outil de communication environnementale	•	•	•	•	•
Mettre en œuvre de 1 à 5 actions environnementales significatives	• (1)	• (2)	• (3)	• (4)	• (5)
Accueillir 2 formations destinées minimalement aux membres du comité portant sur 2 thématiques environnementales différentes		•	•	•	•
Élaborer un plan d'action environnemental couvrant minimalement l'année en cours		•	•	•	•
Faire l'évaluation annuelle du plan d'action environnemental			•	•	•
Élaborer et adopter une politique environnementale (mettre à jour tous les 5 ans)			•	•	•
Compléter le bilan environnemental de l'école (à refaire tous les 5 ans)				•	•
Créer un fonds environnemental					•
Mettre en place et maintenir des mesures d'amélioration continue					•
Contribuer à au moins 1 activité d'ENvironnement JEUnesse					•

Pour obtenir le **niveau 5 du programme**, l'école doit contribuer à au moins une activité d'ENvironnement JEUnesse parmi les suivantes : soutenir la participation de ses élèves au colloque annuel ; assister à un événement de formation et de réseautage ; participer aux campagnes ou projets communs du réseau.

3. Inscription

L'inscription au programme se fait en trois étapes faciles :



Tarifs¹

Afin de bénéficier du programme d'accompagnement et de certification, les établissements doivent être membre d'ENvironnement JEUnesse. **L'adhésion pour les écoles coûte 100 \$ pour trois ans.**

	Inscription sans analyse du rapport	Inscription avec analyse du rapport
Tarif lève-tôt (avant le 31 octobre 2020)	Gratuit pour les membres	300 \$ pour les membres
Tarif régulier 2020-2021	Gratuit pour les membres	500 \$ pour les membres

¹ L'adhésion se fait par établissement. Si un établissement compte plus d'un pavillon, que ses politiques et mesures environnementales s'appliquent à toutes les installations, que le bilan et le rapport d'activité couvrent l'ensemble des installations, une seule adhésion sera comptée. Si un établissement compte plusieurs pavillons, mais que ceux-ci ont des politiques et des mesures différentes, des comités différents et plusieurs rapports d'activités, chaque installation représentera une adhésion distincte. Enfin, si une seule installation d'un établissement qui compte plusieurs installations souhaite rejoindre le programme, l'installation peut s'inscrire à titre individuel sans que ses activités doivent être offertes à l'ensemble des pavillons de l'établissement. Dans ce cas, seule l'installation ayant adhéré au programme pourra se voir décerner une certification.

4. Dates importantes

NOTE IMPORTANTE :

En raison de la pandémie de la COVID-19, l'échéancier du programme pourrait être révisé.

31 octobre 2020

Date limite pour l'inscription au programme pilote

Octobre ou novembre 2020

Colloque annuel *paret pour* les jeunes en environnement (2^e cycle du niveau secondaire)

Novembre 2020

Webinaire d'introduction à l'éducation relative à l'environnement et à la gestion durable

Décembre 2020

Première rencontre de suivi et d'évaluation du programme, avec des membres du comité aviseur

Printemps 2021

Journée de formation et de réseautage, avec des membres du comité aviseur

Mars 2021

Deuxième rencontre de suivi et d'évaluation du programme, avec des membres du comité aviseur

Juin 2021

Troisième rencontre de suivi et d'évaluation du programme, avec des membres du comité aviseur

18 juin 2021 à 17 h 00

Date limite pour transmettre une demande d'information concernant le rapport d'activité

30 juin 2021 à 17 h 00

Date limite du dépôt du rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} août 2020 au 23 juin 2021²

Juillet à août 2021

Période d'analyse des rapports d'activité, avec des membres du comité aviseur

Août 2021

Sondage d'évaluation du programme, avec des membres du comité aviseur

Automne 2021

Cérémonie de remise des certificats et journée de formation et de réseautage, avec des membres du comité aviseur

² Aucun délai supplémentaire ne sera accordé. Notez également que les demandes d'information pour la rédaction du rapport d'activité sont offertes jusqu'à une semaine avant la date limite de remise des dossiers.

Annexe : Lettre d'engagement

[Votre en-tête et logo]

Catherine Gauthier
Directrice générale
ENvironnement JEUnesse
3000, rue Omer Lavallée, bureau 122
Montréal (Québec) H1Y 3R8

[Ville], le [jour] [mois] 2020

Objet : Lettre d'engagement pour le niveau [préciser le niveau ciblé] du programme Pour des écoles plus vertes

Madame,

Par la présente, [nom de l'établissement] s'engage à participer au programme Pour des écoles plus vertes d'ENvironnement JEUnesse. Pour l'année 2020-2021, notre établissement vise l'atteinte du niveau [préciser le niveau ciblé]. Pour ce faire, [nom de l'établissement] déploiera des efforts en vue de :

[Vous pouvez ici détailler votre engagement ou les efforts que vous déploierez afin d'atteindre votre objectif. Astuce : vous pouvez ici reprendre les exigences du niveau ciblé détaillées à la page 7.]

L'obtention du niveau [préciser le niveau ciblé] du programme permettra de reconnaître l'engagement et les réalisations de [nom de l'établissement] en matière environnementale. Ces réalisations s'inscrivent également dans l'atteinte des objectifs de notre mission éducative, tout en contribuant à une société écocitoyenne.

[Votre formule de salutation]

[Signature]
[Nom], [Titre ou fonction]
[Nom de l'établissement]
[Courriel] | [Téléphone]
[Adresse complète]